

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1047

présenté par

M. Sommer, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 16

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« vingt-quatre mois »,

les mots :

« deux ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.